

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, MARIN Alain, ROUDEIX Hélène, VALERIE Pierre, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile et VOLATIER Leslie.

Excusés : DEMOUTIEZ Frédérique (donne pouvoir à MUZY Josiane),
COEURET Christelle (donne pouvoir à ROBIN Nathalie et ne prend pas part au vote au point n° 5)
BUISSON Nicolas (donne pouvoir à VOLATIER Leslie).

M. le Maire ouvre la séance de ce cinquième Conseil Municipal de cette année 2021. Il procède à l'appel, vérifie le quorum, excuse les absents et cite les pouvoirs. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Thierry DESMARIS, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2) Approbation du Procès-Verbal (PV) de la séance du lundi 12 avril 2021

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 12 avril 2021, qui leur a été préalablement transmis.

Les membres de la minorité font remarquer que le projet de PV, qui a été transmis, ne reprend pas la totalité des débats, comme cela est indiqué dans le règlement intérieur. Leur sentiment est qu'on bride la minorité et le public, qui ont envie de savoir ce qui se passe.

Il est indiqué qu'aucun PV (même sous l'ancienne mandature) ne reprenait la totalité des interventions des élus, nos PV ne relatant qu'une partie des débats ce qui pose continuellement questions.

Par souci d'omission et/ou de mauvaise retranscription des débats, il est décidé de se limiter désormais aux décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans entrer dans le détail, à l'instar de ce qui est fait dans la majorité des collectivités. La rédaction d'un PV reprenant la totalité des interventions nécessite un temps de travail trop conséquent pour le secrétaire de séance et le secrétariat de mairie, et ceci au détriment des sujets importants à traiter au quotidien.

Après intégration de corrections formulées sur le fond par Leslie VOLATIER, M. le Maire propose de soumettre le PV du 12 avril 2021 à l'approbation des membres de l'assemblée délibérante.

Le PV du lundi 12 avril 2021 est approuvé à la majorité.

Pour : 15
Contre : 4 (Nicolas BUISSON, Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS).
Abstention : 0

////////////////////

3) Construction d'un restaurant scolaire et aménagements extérieurs – Demande de subventions (rapporteur : Guy DUPUIT)

Lors de la séance en date du 12 avril 2021, le Conseil Municipal avait délibéré pour approuver le budget prévisionnel et solliciter les financeurs pour la création d'un nouveau restaurant scolaire et l'aménagement des parties extérieures, dans le cadre de l'opération de construction du groupe scolaire.

Après contact avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ceux-ci ont confirmé l'impossibilité de cumuler les dispositifs d'aide « bonus relance » et « Contrat Ambition Région ». Par arrêté en date du 26 mars 2021, reçu à la mairie le 13 avril 2021, la Commission Permanente de la Région Auvergne-

Rhône-Alpes attribué une subvention de 100 000,00 € pour la construction d'un restaurant scolaire et les aménagements extérieurs, dans le cadre du dispositif « bonus relance ».

Le budget prévisionnel de l'opération est donc modifié comme suit :

Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Construction d'un restaurant scolaire et aménagements extérieurs	1 284 000,00	Fonds propres / emprunt	559 600.00	
		sous-total autofinancement	559 600.00	43.58
		UE		
		Etat (DSIL) 30 % + bonification de 5 %	449 400.00	
		Région (bonus relance)	100 000.00	
		Département	150 000.00	
		CCV	25 000.00	
		sous-total subventions publiques	724 400.00	56.42
TOTAL € HT	1 284 000.00	TOTAL € HT	1 284 000.00	100.00

Le Conseil Municipal doit donc valider ou non ce nouveau plan de financement et solliciter les financeurs (Etat, Département et Communauté de Communes de la Veyle) pour cette opération de construction d'un restaurant scolaire et aménagements extérieurs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

de valider ce nouveau plan de financement,

de solliciter les financeurs (Etat, Département et Communauté de Communes de la Veyle) pour cette opération de construction d'un restaurant scolaire et aménagements extérieurs.

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

////////////////////

4) Groupe scolaire – Conclusion d'un emprunt (rapporteur : Hervé CLERC)

Pour permettre le financement du groupe scolaire, il est prévu, dans le budget primitif 2021, la conclusion d'un emprunt.

Après consultation de divers établissements bancaires, la proposition la plus intéressante est celle présentée par la Caisse d'épargne, avec les caractéristiques suivantes :

- ✓ Montant emprunté : 1 800 000,00 € ;
- ✓ Durée de l'emprunt : 25 ans ;
- ✓ Taux d'intérêt : 1.11 % ;
- ✓ Périodicité de remboursement : trimestrielle ;
- ✓ Frais de dossier : 900,00 €
- ✓ Date limite de déblocage : 25/05/2022

Le Conseil Municipal doit donc décider de la conclusion ou non d'un emprunt avec la Caisse d'Epargne, avec les caractéristiques exposées ci-dessus et autoriser ou non M. le Maire à signer le contrat de prêt pour le financement du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de conclure un emprunt avec la Caisse d'épargne, suivant les caractéristiques exposées ci-dessus, pour le financement du groupe scolaire,
- d'autoriser M. le Maire, à signer le contrat de prêt à intervenir.

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 4 (Nicolas BUISSON, Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS)

////////////////////

5) Restaurant « Le Cambodiana » - Cession du tènement (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par bail en date du 20 avril 2016, l'EURL « le Cambodiana » occupe le tènement sis 55 rue de la gare, cadastré E 631, d'une superficie de 03 a et 06 ca, pour l'exercice de son activité de restauration ainsi que pour son habitation.

M. Jean-Claude NEAV, représentant de l'EURL « Le Cambodiana », a fait part de son souhait de se porter acquéreur du bâtiment.

Après discussion avec M. le Maire, il est proposé de lui céder au prix de 100 000,00 €.

Le Conseil Municipal doit donc décider, s'il souhaite ou non, vendre le tènement cadastré E631, d'une superficie de 03 a et 06 ca, sis 55 Place de la Gare, d'en fixer le prix de cession et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir avec l'EURL « Le Cambodiana ».

Une précision est apportée sur la terrasse du restaurant, installée sur le domaine public. Celle-ci restera propriété communale et une redevance sera demandée annuellement pour son occupation, en application des tarifs fixés par délibération n° DCM-2020-046 en date du 10 juillet 2020.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de vendre le tènement cadastré E631, d'une superficie de 03 a et 06 ca, sis 55 Place de la Gare, à l'EURL « Le Cambodiana », ou toute société qui s'y substituerait.
- d'en fixer le prix de cession à 100 000,00 €,
- de confier la rédaction de l'acte de vente à la SARL Guérin/Péroz/Dorange/Coeuret, notaires à Mézériat.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir avec l'EURL « Le Cambodiana », ou toute société qui s'y substituerait.

Pour : 18 (Christelle COEURET ne prend pas part au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

////////////////////

6) Matériels et vêtements CPINI 2021 – Demande de subventions auprès du SDIS (rapporteur : Guy DUPUIT)

Lors de la préparation budgétaire, les Sapeurs-Pompiers ont fait connaître auprès de la commune, leurs besoins en équipements et vêtements pour l'année 2021. Leurs propositions sont les suivantes : lampe casque rechargeable, chargeur lampe casque, gants anti-chaaleur, pulvérisateur, sangles, 17 vestes, gilets de signalisation pour un montant total de 2 646,95 € HT, soit 3 176,34 € TTC.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour solliciter auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les subventions correspondantes.

Il est précisé que les matériels sont subventionnés à hauteur de 20 % et les vêtements à hauteur de 60 %.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter le SDIS de l'Ain, pour l'achat de matériels et de vêtements listés ci-dessus, au titre de l'année 2021,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document consécutif à ce dossier.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

////////////////////

7) Sapeurs-Pompiers – Signature d’une convention pour le financement d’un permis poids-lourd (rapporteur : Guy DUPUIT)

Lors de la séance du 08 février 2021, les élus ont donné un accord de principe pour une prise en charge du financement 2/3 (Commune), 1/3 (Amicale) pour les permis poids-lourds des membres du CPINI de Mézériat, afin de pallier la pénurie de sapeurs-pompiers ayant leur permis poids-lourd.

Un sapeur a fait acte de candidature, candidature validée par le CPINI, en la personne de Marc JOCQUEL, première classe et un devis a été signé avec l’Auto-école du Castelet pour un montant de 2 160,00 € HT.

Une convention doit donc être signée entre les parties pour fixer les engagements de chacun (Commune, CPINI, sapeur et association).

Le Conseil Municipal doit donc autoriser ou non, M. le Maire, à signer la convention engageant la Commune à prendre en charge financièrement deux tiers de la dépense pour le permis poids-lourd de Marc JOCQUEL, conformément à l’accord de principe des élus en date du 08 février 2021.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité :

- de financer à hauteur de 2/3 de la dépense HT, le permis-poids-lourd de M. Marc JOCQUEL,
- d’autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre M. Marc JOCQUEL, l’Amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi que tout document consécutif à ce dossier.

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

////////////////////

8) Personnel communal – Heures supplémentaires et complémentaires (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par délibération n° DCM-2018-022 en date du 27 mars 2018, le Conseil Municipal avait délibéré pour autoriser l’ensemble des agents communaux à effectuer des heures complémentaires (agents à temps non complet) et supplémentaires (agents à temps complet), sur demande de l’employeur.

Or, cette délibération, jugée trop générale, n’est pas suffisamment précise au regard de la jurisprudence en la matière et doit lister avec précision les emplois et les missions des agents pouvant être amenés à réaliser des heures complémentaires ou supplémentaires.

Le Conseil Municipal listera donc les emplois communaux pouvant être appelés à réaliser des heures complémentaires ou supplémentaires, à savoir

Filière	Fonctions	nombre
Technique	Responsable des services techniques	1
	Adjoint au responsable des services techniques	1
	Agents techniques polyvalents	3
	Responsable du restaurant scolaire	1
	Agents d’aide aux écoles et en charge de l’entretien des bâtiments communaux	4
Sanitaire et Sociale	ATSEM (dont agent contractuel)	3
Administrative	Adjointe à la secrétaire générale	1
	Secrétaires polyvalentes	2

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité :

- d’autoriser la réalisation d’heures complémentaires ou supplémentaires pour les emplois tels que listés ci-dessus.

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

////////////////////

9) Tirage des jurés d'assises

M. le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit procéder chaque année au tirage au sort sur la liste électorale de six personnes qui vont constituer le jury d'assises pour l'année 2021. Avant de procéder au tirage au sort, Guy DUPUIT rappelle que pour exercer ces missions, les personnes inscrites sur les listes électorales doivent avoir plus de 23 ans et moins de 70 ans et avoir leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises. La Commission du Tribunal de Grande Instance ne retiendra en finalité que deux personnes qui seront avisées par courrier.

Les élus procèdent au tirage au sort des six personnes, un courrier leur sera envoyé personnellement pour leur faisant part de cette désignation.

////////////////////

10) Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021

Philippe CHAMBOUVET explique l'organisation des 2 bureaux de vote et l'établissement du planning des permanences des élus pour les deux tours de scrutin prévus les dimanches 20 et 27 juin prochains.

Il rappelle que les conseillers municipaux ne peuvent, sauf excuse valable, se soustraire à l'obligation de tenue d'un bureau de vote.

Une réunion est programmée le mercredi 12 mai 2021 à 18h00 pour la mise en application des consignes préfectorales, au vu du contexte sanitaire. Le Conseiller municipal délégué doit communiquer au préalable, aux services de l'Etat, la liste des élus et du personnel administratif vaccinés. A défaut de vaccination, élus et agents devront fournir un test PCR négatif de moins de 48h.

Les bureaux de vote nécessitent la mobilisation de 7 personnes (président, secrétaire et 5 assesseurs). Le président et le secrétaire peuvent être communs aux 2 bureaux de vote. Deux personnes supplémentaires seront placées aux entrées et sorties afin de gérer les flux.

Par ailleurs, Philippe CHAMBOUVET signale qu'il a commandé des plexiglas pour l'organisation matérielle. Il souligne le fait que les risques de contamination sont dans tous les esprits et que plus la commune apportera une sécurisation, plus les électeurs viendront voter.

////////////////////

11) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
19/04/2021	marché	AINSTALBOIS	Travaux aménagement sols et placards maison 92 Place du marché	1 346,42
19/04/2021	marché	SARL FORT	Installation d'un radiateur maison 92 Place du marché	1 135,00
19/04/2021	marché	PONTHUS Jacques Plâtrerie	Travaux plafond, mûr, isolation maison 92 Place du marché	3 247,00
19/04/2021	marché	ELECT DF	Installation réseau électrique dans nouvelle pièce créée maison 92 Place du marché	545,00
19/04/2021	marché	GARRY	Acquisition d'un broyeur	16 800,00
19/04/2021	marché	DECOLUM	Fourniture de décorations pour les 5 traversées de rue	3 405,00
20/04/2021	marché	SIEA	Remise en état de l'éclairage public impasse des pêcheurs	5 250,00
20/04/2021	marché	SIEA	Travaux éclairage public (réparation de coffrets)	6 416,67
20/04/2021	marché	2 A SIGNALISATION	Marquage au sol en peinture routière	3 417,92
20/04/2021	marché	GRDF	Raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour le groupe scolaire	1 260,76
21/04/2021	marché	BATIMEX	Diagnostic amiante et de performance énergétique pour bâtiment maison des associations et école élémentaire	480,00

03/05/2021	marché	Laurent Chassagne Architecture	Etat des lieux avec analyse PLU et mise au point des plans du projet de réhabilitation de la maison des associations	2 400,00
03/05/2021	marché	BERTHET LIOGIER CAULFUTY	Division foncière maison des associations et école élémentaire	1 250,00
03/05/2021	marché	FABREGUE DUO	Achat de fournitures administratives	721,18
04/05/2021	marché	DOMBES HOTTES NETTOYAGE	Mise en propreté des circuits d'extraction hottes (cantine et salle des fêtes)	679,80
05/05/2021	marché	BERRY GRAPHIC'S	Fourniture d'une protection plexiglass pour bureau de vote des élections	450,00
06/05/2021	marché	MARBRERIE LAFAY	Fourniture de 6 cavurnes et 17 pavés pour le jardin du souvenir	7 917,00

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

12) Commissions communales

Les comptes rendus de commissions ayant été transmis préalablement, chaque Vice-Président fait le point brièvement sur le travail de sa commission.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe en charge de la sécurité et des affaires scolaires, fait tout d'abord le point sur l'élaboration du prochain bulletin municipal et signale que les formations sur le nouveau site internet se poursuivent.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY poursuit en rendant compte du travail mené par les membres de la commission. La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en cours de finalisation, avec l'élaboration des fiches guide. Elle va adresser, avant la prochaine séance de conseil municipal, ces projets de fiches pour que chaque élu puisse se positionner en cas de crise.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY termine par un point sur l'activité dans les écoles.

Au niveau personnel, l'agent, qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} avril 2021, a été momentanément remplacé par des agents de la société VSI (Val-de-Saône Intérimaire). Une réflexion est lancée quant à son remplacement définitif, après l'ouverture du nouveau groupe scolaire.

Autre sujet, l'école numérique. La société VMS (Vonnas), qui a été retenue pour la fourniture de matériels numériques (tableau etc.) a fait savoir que le matériel pourrait être livré et installé avant le début de l'année scolaire 2021-2022.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTIUS, cinquième Adjoint en charge du développement durable, annonce la réception des bacs à capture des frelons asiatiques et signale qu'une réunion sera organisée prochainement pour décider de leur emplacement.

Il donne également rendez-vous aux élus, ce dimanche 16 mai à l'occasion du marché des producteurs locaux. Un producteur de confitures et un viticulteur viendront s'ajouter à ceux déjà présents lors des précédentes éditions, en espérant une nouvelle fois, une météo favorable.

■ Commission Travaux

Joël MONIER, troisième Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, revient tout d'abord, sur la construction du groupe scolaire. Les marchés des lots 02 à 14 seront notifiés prochainement, les Ordres de Service de démarrage pour ces lots pourront donc être émis.

En réponse aux questions posées, Joël MONIER explique qu'on limite le nombre de personnes aux réunions de chantier afin de pouvoir travailler efficacement et en toute sérénité.

Il explique également que, bien que la collectivité se soit laissée la possibilité de négocier durant la phase de consultation, elle n'a pas souhaité le faire, étant donné d'une part, le fait que les offres étaient en-dessous des estimations et d'autre part, le contexte actuel (difficulté de négocier en ce moment sur le bois, les métaux, etc.).

Par ailleurs, ne pouvant être en mesure d'assurer sa prestation au montant présenté, l'attributaire du lot n° 2 (gros œuvre) s'est désisté du marché. Le lot n° 2 a donc été attribué au candidat classé en 2^{ème} position. Le panneau de chantier va quant à lui, être prochainement posé sur le site, c'est le maître d'œuvre qui s'en charge.

Joel MONIER poursuit en annonçant le démarrage prochain des travaux demandés par les locataires de la maison sise 92 Place du marché prévoyant la création d'une chambre supplémentaire.

■ Commission Urbanisme

Joël MONIER, troisième Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, fait part du travail mené par les membres de la Commission portant sur l'élaboration du PLU intercommunal (PLUi). Le projet de règlement et du nuancier a été adressé aux élus pour relecture.

L'Adjoint en charge de l'urbanisme fait le point, à titre informatif, sur les autorisations d'urbanisme déposées depuis le début de cette année 2021, à savoir 16 PC (Permis de Construire), 43 DP (Déclarations Préalables), 8 CU (Certificats d'Urbanisme), 1 PA (Permis d'Aménager), 17 DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner). Constat est fait que le nombre de demandes d'autorisation dépasse déjà le nombre total d'autorisations accordées en 2020.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe en charge de l'animation, signale qu'aucune réunion n'a eu lieu récemment. Elle revient toutefois sur le déroulement de la matinée « nettoyage » organisée le samedi 24 avril dernier. 45 participants et 191 kg de déchets en tous genres (poussettes, peaux de mouton). Une réunion de la commission sera prévue prochainement pour l'organisation de la Vogue.

■ Planning des prochaines réunions

	Commission Travaux
	Commission Animation
	Commission Urbanisme
	Commission Développement Durable
Mardi 11 mai 2021 – 20h00	Commission Communication
	Commission Urbanisme
	Commission Travaux
	Commission Finances
Mercredi 12 mai 2021 – 18h00	Commission Santé publique
Lundi 14 juin 2021 – 20h00	Conseil Municipal

////////////////////

13) Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 26 avril 2021 à Laiz. Le compte rendu de séance est consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-compte-rendus>.

■ Commission services aux publics et aux familles

Nathalie ROBIN revient sur la dernière réunion du groupe de travail au sujet de l'Aide au Transport des Personnes Agées.

Une réflexion est lancée pour faire évoluer le dispositif actuel. Un retour a été fait sur l'implication des différentes communes ou CCAS de la Communauté de communes en matière de communication et de

gestion de ce dispositif. Diverses expériences menées dans d'autres Communautés de communes du secteur ont été exposées : transport à la demande ou régulier, en mini-bus, sur inscription ou non, avec ou sans critères d'âge, de handicap ou de ressources, etc.). Les élus ont conscience que le sujet de la mobilité dépasse la seule tranche d'âge des personnes âgées et concerne toutes les tranches d'âges en milieu rural.

Cette problématique est à développer dans le cadre notamment du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), et nécessite une étude approfondie.

La Conseillère municipale déléguée termine en signalant qu'une réunion de présentation de France Services va être organisée prochainement à l'attention du personnel administratif des communes.

////////////////////

14) Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, précise qu'il n'y a pas eu de réunion du Conseil d'Administration depuis la dernière séance du conseil municipal, la prochaine étant programmée pour le 16 juin. A titre d'information, une nouvelle résidente va s'installer prochainement à la résidence autonomie « Les Orchidées ». Onze logements seront ainsi occupés, soit un taux de remplissage de plus de 50 %. Une nouvelle plaquette de présentation de la résidence est en cours d'élaboration.

■ Comité du Syndicat Intercommunal d'Énergie et e-communication (Éric BOZONNET)

Éric BOZONNET signale que la dernière réunion de l'assemblée délibérante du SIEA a été consacrée à la création de la Société d'Économie Mixte (SEM) pour le déploiement de la fibre optique.

■ Comité syndical du SMIDOM Veyle Saône

Guy DUPUIT, Vice-Président du SMIDOM, présente le rapport annuel d'activités de la collectivité pour l'année 2020. Ce rapport est consultable sur le site du Syndicat <http://www.smidom.org/fr/publication/323/rapport-annuel-2020>.

15) Informations et questions diverses

Le Maire déplore les dépôts sauvages auxquels la Commune est confrontée régulièrement sur son territoire. Il signale que des mesures de sanction seront prises dans ce cadre. Après envoi d'un avertissement, il prendra un arrêté prévoyant le paiement d'une amende.

Il informe également les élus qu'à compter du mois d'octobre, les conteneurs pour le dépôt des ordures ménagères seront remplacés dans les foyers qui le souhaiteront, en vue du passage à la redevance incitative sur le seul critère de la levée, sans tenir compte du volume.

Thierry DESMARIS demande ce que vont devenir les Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le site de la résidence des Frachets, terrain propriété de DYNACITÉ. Il déplore également l'absence d'entretien du site depuis le départ des locataires de la résidence. Guy DUPUIT l'informe qu'il va faire le point avec le bailleur social sur ces sujets. La convention d'entretien qui existait entre la commune, Dynacité et l'association de gestion de la résidence des Frachets n'existe plus depuis que cette dernière a été dissoute.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h36.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 14 juin 2021 à 20h00.